

Signature de la convention nationale de dématérialisation des échanges avec la Justice

23/12/2025

Signé le 18 décembre par madame Carine Chevrier, secrétaire générale du ministère de la Justice et Amélie Verdier, directrice générale des Finances publiques, ce partenariat sécurise et simplifie désormais les échanges quotidiens entre les services de la DGFIP et l'autorité judiciaire.

Le déploiement de la **Procédure pénale numérique (PPN)** repose sur l'utilisation systématique de plateformes sécurisées, **ESCALE** et **infoParquet**, pour les envois de plaintes, dénonciations et signalements auprès de l'autorité judiciaire, et **PLINE** pour la réception des documents des juridictions. Ce nouveau cadre inclut également une expérimentation technique, dès janvier 2026 à Dijon et Évreux, qui vise à automatiser le recouvrement des amendes via une liaison directe entre les applicatifs **CASSIOPEE – AMD**.

Pour les services de la DGFIP, cette transition garantit des **gains d'efficacité immédiats** : la suppression des flux papier réduit drastiquement les frais d'affranchissement et d'impression, tandis que l'attribution d'un identifiant judiciaire unique via infoParquet permet un suivi automatisé et en temps réel de l'état d'avancement des plaintes et signalements. Cette modernisation simplifie la gestion des dossiers tout en renforçant la sécurité juridique et la confidentialité des échanges.

Cette alliance renforce également la coopération dans la **lutte contre la fraude fiscale**, en fluidifiant la transmission des dénonciations obligatoires et des fichiers de suivi commun.